



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Première session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 10
le mercredi 17 décembre 2014

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 6 — **L'hon. M. Melanson**, appuyé par l'hon. M. Gallant, proposera, le mardi 16 décembre 2014, la résolution suivante : que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*. L'hon. M. Boudreau
6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Gallant.

Projets de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée

- 7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Arseneault.
8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

COMITÉ PLÉNIER

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Melanson.
3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M^{me} Landry.
5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Melanson.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 7 — **L'hon. M. Fraser**, appuyé par l'hon. M. Albert, proposera, le mardi 16 décembre 2014, la résolution suivante : que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

Motions réglées

- Motion 4** — **L'hon. M. Fraser**. Adoption de la motion le 4 décembre 2014.
Motion 5 — **L'hon. M. Fraser**. Débat sur la motion le 10 décembre 2014 ; adoption de la motion le 10 décembre 2014.
Motion 8 — **L'hon. M. Fraser**. Adoption de la motion le 11 décembre 2014.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Steeves, appuyé par M^{me} Wilson, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014, annonçant que des contrats gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;

attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

Motion 3 — M. Wetmore, appuyé par M^{me} Shephard, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que, le 3 septembre 2014, ou avant cette date, il a été dévoilé que des accusations au criminel avaient été portées contre le député de Carleton-Victoria, qui était alors le candidat libéral de cette circonscription en vue des élections générales du 22 septembre 2014 ;

attendu que le Parti libéral et ses candidats ont tenu des propos qualifiant de « suspect » et de « très troublant » le dépôt d'accusations au criminel et mettant en doute le moment choisi pour communiquer la nouvelle ;

attendu que les propos tenus mettaient aussi en cause le député de Carleton et le député de Rothesay, alors candidats dans leur circonscription respective en vue des élections générales du 22 septembre 2014, le premier exerçant la charge de premier ministre et le second la charge de procureur général, et laissaient sous-entendre, à leur endroit, une participation inacceptable à la démarche entreprise pour déterminer si des accusations au criminel devraient être portées contre le député de Carleton-Victoria ;

attendu que les accusations au criminel portées contre le député de Carleton-Victoria ont été retirées le 12 septembre 2014 ou près de cette date ;

attendu que le premier ministre, qui brigait le poste qu'il occupe maintenant, a alors demandé que soit tenu un examen indépendant des démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que le Parti libéral a en outre soulevé une série de questions quant aux démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que les questions soulevées restent sans réponse ;
 attendu que les questions en suspens laissent planer le doute sur l'administration intègre de la justice dans la province du Nouveau-Brunswick ;
 attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions en suspens ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer une commission en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, chargée de mener une enquête pour établir s'il y a eu ingérence, de nature politique ou autre, dans les démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées.

Débat interrompu faute de temps.

Motion 9 — M. Stewart, appuyé par M. Alward, proposera, le jeudi 18 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie permettrait de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné ;

attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est ;

attendu que l'Ontario et le Québec ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à l'Ontario et au Québec de reconnaître l'Office national de l'énergie comme entité indiquée pour l'examen du projet d'Oléoduc Énergie Est.

Motion 10 — M^{me} Shephard, appuyée par M. Jody Carr, proposera, le jeudi 18 décembre 2014, la résolution suivante :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement qu'il a apporté ou qu'il prévoit apporter relativement aux services d'avortement et à retarder la mise en oeuvre de tels changements jusqu'après la tenue du débat.

Motions réglées

Motion 1 — M. Stewart. Débat sur la motion le 11 décembre 2014 ; adoption de la motion amendée le 11 décembre 2014.

PÉTITIONS

- 1, M. Wetmore — présentée le 9 décembre 2014.
- 2, M^{me} Wilson — présentée le 10 décembre 2014.
- 3, M. Wetmore — présentée le 10 décembre 2014.
- 4, M^{me} Wilson — présentée le 11 décembre 2014.
- 5, M. Wetmore — présentée le 11 décembre 2014.
- 6, M^{me} Wilson — présentée le 12 décembre 2014.
- 7, M. Wetmore — présentée le 12 décembre 2014.

RAPPORTS DE COMITÉS

Premier rapport du Comité permanent de la procédure — déposé le 10 décembre 2014.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, Volume 2, Information supplémentaire — déposé le 15 décembre 2014.

Listes d'employés et de fournisseurs supplémentaires non vérifiées 2013-2014 — déposé le 15 décembre 2014.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative